



Notice pour devenir sociétaire de la coopérative

1) Téléchargez le bulletin de souscription à des parts sociales.

Pour une personne physique : [Lien de téléchargement](#)

Pour une personne morale (hors collectivité) : [Lien de téléchargement](#)

Pour une personne collectivité : [Lien de téléchargement](#)

2) Remplissez ce bulletin en 2 exemplaires (un exemplaire vous sera renvoyé signé par le Président).

- Prenez connaissance des statuts de la coopérative : [lien de téléchargement](#)
- **Pour les personnes physiques : notez que si vous êtes mariés**, le conjoint doit **remplir et signer l'encadré** au verso du bulletin de souscription car les parts sociales sont nominatives et individuelles et non transmissibles entre époux. **N'oubliez pas** non plus d'indiquer **vos mails** en bas de la première page et de **dater et signer** au verso.
- **Pour les personnes morales (y compris les collectivités) :** notez que vous devez **mandater** une personne physique, qui signera le bulletin, lors de votre délibération. **Le mandataire ne doit pas oublier** d'indiquer **son mail** en bas de la première page et de **dater et signer** au verso.

3) Envoyez les 2 exemplaires avec :

- **Pour les personnes physiques :** une copie de la **carte d'identité recto/verso** (ou de votre passeport) et un **justificatif de domicile** (ex : copie de facture électricité, téléphone, eau, impôt, etc.. à votre nom).
 - **Pour les personnes morales (y compris les collectivités) :** copie du **procès verbal de délibération** signifiant la décision de prise de parts sociales
- a. **Soit par mail à citoyens@ecot81.org et faites un virement à ecot81. [Lien ici pour voir les références bancaires.](#)**
 - b. **Soit par courrier au siège de la coopérative : 21, avenue Jean Jaurès - 81310 - Lisle sur Tarn**

C'est très bureaucratique mais c'est la règle pour les prises de parts sociales.

UN GRAND MERCI de votre décision de nous rejoindre !